

Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie

Cadre réglementaire :

Le nouveau Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (2025 - 2034) préconise la déclinaison des politiques/enjeux identifiés par la mise en place de Plan de Massif à l'échelle des territoires.

La DDTM de l'Hérault a également révisé récemment les arrêtés préfectoraux portant sur les OLD, l'emploi du feu et bientôt la fermeture des massifs.

La DFCI est identifiée comme une politique nationale forte pour les années à venir par nos ministres.

Le Pays Cœur d'Hérault :


- Est composé à **68 % d'espaces de garrigue et forestier** ;
- Est dans une zone d'aléa feux de forêt "fort" à "exceptionnel" sur plus de la moitié de sa surface ;
- Porte une charte forestière de territoire depuis 2021 qui a pour objectif de **pérenniser et valoriser la forêt** locale ;
- Est témoin de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des feux sur son territoire et celui de ses voisins.


Dans le cadre de sa charte forestière le Pays Cœur d'Hérault s'engage dans la mise en place d'un Plan de Massif PFCI afin de se mettre en cohérence avec les réglementations, mais surtout, afin d'initier une démarche d'intelligence collective autour de la protection du territoire et de ses massifs naturels qui en font son identité.



L'objectif est de se structurer afin d'être dans la **prévention** et éviter la seule position de réaction face à une potentielle catastrophe.

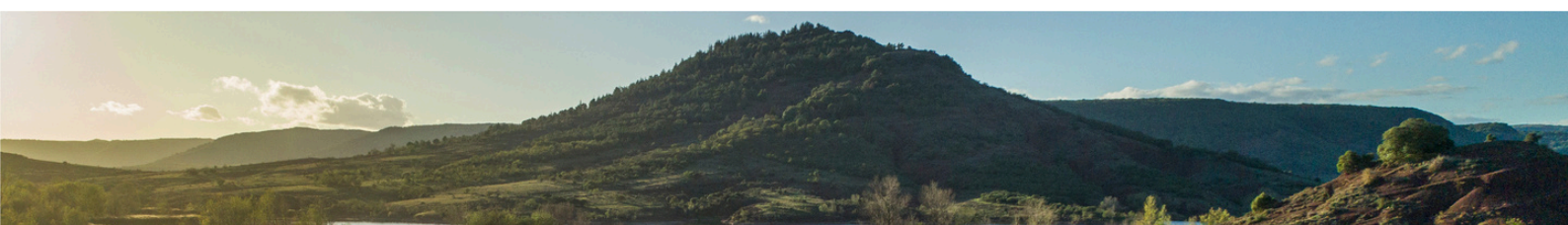
Mais à quoi sert un PMPFCI alors ?

Proposer à l'échelle locale des actions et initiatives spécifiques au territoire et qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs locaux.

 Avoir un diagnostic partagé des enjeux face à l'aléa feux de forêt

 Élaborer une stratégie et un plan d'actions partagé pour le territoire

 Mutualiser les ressources pour sa mise en œuvre et son efficacité 



Les 4 types d'actions d'un PMPFCI :

Les actions spécifiques à entreprendre dans le cadre du PMPFCI devront être **complémentaires** des actions menées à l'échelle départementale (définie dans le plan départemental PFCI). Elles sont de quatre types :

- actions **réglementaires** ;
- actions découlant d'une politique d'**aménagement du territoire** ;
- actions d'**amélioration de la gestion de l'espace naturel** ;
- actions d'information et de **sensibilisation**.

Les actions sont par exemple :



Développement du sylvopastoralisme



Accompagnement sur les Obligations Légales de Débroussaillage



Développement d'une gestion forestière résiliente



Mise en place d'événements de communication



La méthodologie du territoire :



Nous sommes accompagnés par **3 bureaux d'études spécialisés** dans le risque incendie, la forêt et la gestion des milieux naturels.

Nous allons mettre en place la "**méthode des polygones**" sur tout le territoire en découpant le travail en **3 étapes** : une par intercommunalité.

Cette méthode consiste à mailler le territoire en polygones d'analyse cohérents par rapport aux comportements du feu et des massifs naturels. Il sera ensuite possible de prioriser ces polygones, en fonction du croisement des enjeux identifiés dans chacun d'eux (environnementaux ; patrimoniaux ; sociaux ; ...), pour planifier les actions de prévention adaptées.

Nous avons besoin des élus pour avancer sur ce projet !

La présence des élus est essentielle pour avoir une **meilleure vision du terrain et des enjeux locaux**. Ils sont une ressource nécessaire pour définir les polygones et leur priorisation mais également pour établir le plan d'actions du PMPFCI.

Rendez-vous pour la prochaine réunion de travail sur le PMPFCI, ouverte à tous les élus du territoire :

Inscrivez-vous pour participer aux ateliers de votre intercommunalité et suivre la mise en place de ce PMPFCI :

LE
5 MAI
2026



lauriane.chabbert@coeur-herault.fr



06 23 21 63 18 - 04 99 91 46 46

PMPFCI

L'intelligence collective au service du territoire !